

LEGENDE

Zones urbaines :	
	Zone urbaine à dominante résidentielle
	Zone urbaine à vocation d'activités économiques
	Zone urbaine à vocation d'hébergements touristiques
	Zone urbaine à destination d'équipements publics
Zones agricoles et naturelles :	
	Zone agricole
	Zone agricole constructible
	STE CAL en zone agricole
	Zone naturelle
	STE CAL en zone naturelle
	Limite de zone
Prescriptions :	
	Espace boisé classé
	Emplacement réservé
	Élément ou secteur identifié au titre de l'article L.151-19* pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
	Élément de continuité écologique identifié au titre de l'article L.151-23*
	Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination identifié au titre de l'article L.151-11*
	Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général identifié au titre de l'article R.151-31*
	Zone concernée par un risque inondation - Consulter le plan annexe (Risques naturels) et les servitudes d'utilités publiques (PM1)
••• Limite communale	Limite communale
▪ Limite parcellaire	Limite parcellaire
	Bâtiment

RÈGLEMENT

Règlement graphique

Communauté de Communes Sud-Hérault

Commune de Montels : Territoire communal

Échelle : 1/5000ème (au format A0)

